

ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2022/0092).

Le terrain concerné est situé rue des Chênes 5 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve, et cadastré 01 G 15 G.

Le dossier consiste en la rénovation et la transformation d'une habitation unifamiliale - REGULARISATION, et doit être soumis aux mesures de publicité (annonce de projet) conformément à l'article D.IV.40 du CoDT du fait que le projet implique les écarts suivants aux prescriptions du RCU devenu GCU (aire 1.52) :

- **Marge de recul latéral non mitoyen inférieure à 3 m (recul variant de 1.30 à 2.35 m),**
- **Profondeur du volume secondaire supérieure à 7 m (8.50 m dans sa plus grande profondeur).**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12H30 à 18H45, du mardi au vendredi de 8H30 à 12H15 et les samedis de 9H à 11H30 uniquement sur rendez-vous pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be :

Du 21/11/2022 au 05/12/2022

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21/11/2022 au 05/12/2022 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature**.

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 14/11/2022.